

LA MICROFINANCE

1. HISTOIRE DE LA MICROFINANCE

La première véritable expérience connue dans le monde en matière de création de société coopérative d'épargne et de crédit remonte au 19^{ème} siècle en Europe où un bourgmestre prussien, du nom de Friedrich Wilhelm Raiffeisen, fonda en 1849 en Rhénanie (actuelle Allemagne), un groupement offrant des services d'épargne aux populations ouvrières pauvres et exclues des banques classiques. L'épargne collectée permit de consentir des crédits à d'autres clients. C'est la naissance du mutualisme qui connaîtra un important essor vers la fin de la première moitié du 20^{ème} siècle en Europe, plus précisément à partir de 1941, notamment avec les coopératives de *Mondragon* au pays basque espagnol.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, ce phénomène va s'amplifier et s'étendre rapidement en Amérique du Nord, puis dans les pays du Sud. Toutefois, il se focalise sur le volet « épargne » et offre, dans un premier temps, peu de services de crédit.

Mais c'est avec la création de la *Grameen Bank* par Muhammad Yunus surnommé le « banquier des pauvres » au Bangladesh dans les années 1970, que le microcrédit va se développer, pour la première fois au monde, à l'échelle industrielle. Cette initiative ouvre la voie à de nombreuses autres expériences menées dans les pays du Tiers-monde, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Des institutions sont créées pour fournir aux pauvres les moyens de créer leur propre emploi sous la forme de petites entreprises individuelles. Parallèlement, la gamme des produits financiers offerts s'est élargie aux autres produits traditionnellement proposés par la finance classique (assurance, transfert de fonds...).

Le succès de la *Grameen Bank*, qui comptabilise aujourd'hui plus de 7 millions de clients, a connu un important retentissement dans le monde entier. En effet, ce modèle économique et financier a définitivement démontré que non seulement les pauvres remboursaient leurs crédits, mais qu'ils pouvaient en plus payer des intérêts élevés, permettant ainsi à la structure financière de couvrir ses charges. En pratique, il s'est toutefois avéré difficile de reproduire ailleurs cette expérience. En effet, dans les pays à faible densité de population, il a été établi qu'il était assez difficile de réunir les conditions de la rentabilisation des services et commerces de proximité spécifiques à ce modèle

financier.

A la fin des années 1980, les initiatives se multiplient. En Amérique latine, des institutions accordant des crédits en milieu urbain commencent à couvrir leur frais sans subvention. A cet égard, l'organisation non gouvernementale bolivienne *Prodem* créée en 1986, décide de muter ses activités de micro finance sous la forme de banque en créant la *Banco Solario SA*, plus connue sous le nom de *BancoSol*. Une étape supplémentaire est ainsi franchie dans le processus d'émergence d'une véritable industrie de la micro finance à travers le monde.

2. DEFINITION DE LA MICROFINANCE : FORME ET NATURE

Aujourd'hui encore, et selon une opinion très largement répandue, la micro finance se confond avec le microcrédit. Dans cette acception réductrice, la micro finance est assimilée à l'ensemble des dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (les microcrédits donc) à des familles pauvres en vue de les aider à conduire des activités productives et génératrices de revenus.

Mais avec le développement rapide de ce secteur d'activité noté partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la micro finance a progressivement élargi sa sphère d'intervention pour embrasser désormais une gamme variée de services allant du microcrédit proprement dit à l'épargne, en passant par l'assurance, le transfert d'argent etc. Il s'en est automatiquement suivi une extension simultanée de la clientèle. Dans ce sens (acception large), la **micro finance** se définit désormais comme **l'ensemble des dispositifs permettant de fournir une gamme variée de produits ou services financiers divers de proximité (épargne, microcrédit, assurance, transfert d'argent...) à tous les exclus du système financier classique ou formel, en vue d'assurer l'autopromotion économique et sociale de ceux-ci.**

Au niveau opérationnel, cette activité est incarnée par des institutions dites de micro finance. Il s'agit en fait d'organisations offrant sur le marché, des services financiers divers et variés à des cibles de clientèle spécifiques (personnes à faibles revenus ou socialement fragiles en règle générale) qui n'ont pas accès ou alors difficilement accès au secteur financier formel (banques classiques).

Toutefois, le terme « institution de micro finance » (IMF) renvoie aujourd'hui à une grande variété d'organisations, diverses par leur taille, leur degré de structuration et leur statut juridique (Organisation Non Gouvernementale ou ONG, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, société anonyme, banque populaire, établissement financier etc.).

De nombreuses formes d'organisations sont ainsi actives dans le secteur de la micro finance. De tailles très diverses, elles peuvent être à but lucratif ou non lucratif, réglementées ou non, autorisées ou non à collecter l'épargne publique. Du reste, un grand nombre d'IMF ont d'abord débuté leurs activités en tant qu'organisations à but non lucratif, sous forme d'ONG, de coopératives de crédit, ou de banque publique. Mais en pratique, la plupart d'entre elles ont subi une mutation au cours du temps. Ainsi, on enregistre aujourd'hui un nombre croissant d'IMF devenues des sociétés réglementées à but lucratif, notamment parce qu'il s'agit là d'une condition pour être autorisé à collecter l'épargne publique.

3. LES PRINCIPES DE LA MICROFINANCE

3.1. La protection des populations pauvres de pratiques de crédit abusives

Il est établi qu'en matière de micro finance, les coûts de gestion de la multitude de petits prêts se révèlent très importants, ce qui oblige les IMF à appliquer un taux d'intérêt généralement plus élevé que celui du secteur bancaire. En effet, en proportion des montants des transactions concernées, les coûts unitaires de traitement des dossiers apparaissent relativement élevés. En pratique, les agents de l'IMF doivent rendre une ou plusieurs visites au client à son domicile ou sur son lieu de travail, évaluer sa solvabilité sur la base d'entretiens avec la famille, le voisinage, et une fois le prêt accordé, effectuer un suivi rapproché et fréquent par le biais de visites complémentaires pour renforcer la culture de remboursement.

Cependant, l'expérience a montré que les clients sont prêts à payer des taux d'intérêt assez élevés pour s'assurer un accès permanent au crédit. En effet, en règle générale, le retour sur les investissements réalisés grâce au financement obtenu peut s'avérer bien supérieur au taux d'intérêt du crédit. De toute façon, ces bénéficiaires considèrent que les éventuelles solutions de rechange (recours aux prêteurs sur gages, usuriers du secteur informel...) sont encore plus pénalisantes pour eux, en raison de taux d'intérêt débiteurs encore plus élevés et pouvant parfois atteindre 20% par jour.

Pour prévenir néanmoins d'éventuels cas de surendettement consécutifs à des taux d'intérêt excessifs et plus généralement de pratiques de crédit abusives, des initiatives de protection des clients des IMF se sont multipliées. Elles visent, pour l'essentiel, à sensibiliser les acteurs de la micro finance et à établir des principes de bonnes pratiques en matière de protection des clients : transparence des conditions de prêt, interdictions de certaines pratiques, mécanismes de recours en cas de litiges, éducation des consommateurs/usagers des IMF, etc.

De même, ces initiatives promeuvent la mesure et la publication régulière des performances sociales des IMF, notamment leur engagement à fournir des services financiers de qualité et adaptés à la situation de leurs clients.

3.2. L'appui à la pérennisation des activités initiées par les groupes sociaux fragiles

La pérennité fait référence à la capacité d'inscrire les activités initiées par les groupes sociaux fragiles dans le long terme en leur assurant une offre durable de services financiers adaptés à leurs besoins et moyens. La pérennité, en particulier financière, n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre le maximum de clients. Si les IMF sont dépendantes des fonds publics ou de bailleurs internationaux, limités par définition, elles risquent de ne pas pouvoir garantir un accès continu à leurs services et d'être réduites à ne pouvoir servir qu'un nombre limité de clients.

Il s'y ajoute que souvent, les gouvernements et les agences de coopération souhaitent utiliser la micro finance comme un outil de résolution de divers problèmes sociaux. C'est en particulier le cas par exemple pour les victimes d'inondations ou d'autres catastrophes naturelles, les réfugiés fuyant les conflits, les nouveaux diplômés issus de formations professionnelles, les chômeurs, etc. Cependant, l'expérience montre que les programmes de microcrédit conçus pour ce type de situation fonctionnent assez rarement. Ils enregistrent le plus souvent des taux d'impayés ou de non remboursement très élevés. En effet, l'utilisation dirigée de la micro finance pour résoudre des défis de développement dans des situations où la base de la subsistance des populations est détruite ou très précaire, a rarement été un succès.

Seulement, l'expérience a aussi montré qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre l'atteinte de la rentabilité financière et le ciblage de clients pauvres. A cet égard, le microcrédit se révèle utile pour ceux qui ont identifié une opportunité économique et sont en situation de la faire fructifier, pour peu

qu'ils aient la possibilité de se procurer une petite somme d'argent au moment opportun.

Il apparaît ainsi que les gouvernements ont un rôle important à jouer dans le développement du secteur de la micro finance au plan national. Pour être efficace, cet appui devrait principalement passer par l'établissement d'un environnement légal et réglementaire favorable. Une telle action devrait être conçue et réalisée en concertation avec l'ensemble des autres acteurs, et aboutir à la définition et à l'adoption d'une politique sectorielle (ou stratégie nationale) de micro finance.

3.3. *L'aide à l'autopromotion des couches sociales vulnérables*

L'expérience montre que la micro finance peut aider les pauvres à augmenter leur revenu, créer des entreprises viables et sortir ainsi de la pauvreté. Elle peut également constituer un puissant instrument d'émancipation en permettant aux pauvres, en particulier aux femmes, de devenir des agents économiques du changement. En effet, en donnant accès à des services financiers diversifiés, adaptés et accessibles en termes de coût, la micro finance joue un rôle important dans la lutte contre les nombreuses dimensions de la pauvreté. Par exemple, les revenus générés par une activité, non seulement permettent à cette activité de se développer mais ils contribuent également au revenu du ménage, et par là même à la sécurité alimentaire, à l'éducation des enfants, à la prise en charge des soins de santé etc.

Il est paradoxalement vrai que les pauvres épargnent en permanence, même si cette épargne prend des formes moins « courantes » que le numéraire : bijoux en or, animaux domestiques, matériaux de construction, etc. Il s'agit assez souvent d'une épargne de précaution destinée à faire face aux événements imprévus ou récurrents qui nécessitent une somme d'argent urgente : maladie, frais de scolarité, travaux d'agrandissement de l'habitat, funérailles, etc.

Cette épargne étant rarement conservée dans des instruments financiers, il est indispensable que les IMF leur proposent à ces catégories sociales fragiles, des produits d'épargne souples et liquides et adaptés à leur cycle de trésorerie, en raison même du caractère irrégulier de leurs revenus.

4. LA REALITE DE LA MICROFINANCE DANS L'ECONOMIE CONTEMPORAINE

4.1. *La réalité de la micro finance dans le monde*

Au cours des trois dernières décennies, d'importants progrès ont été enregistrés en matière de développement économique, mais beaucoup de problèmes sont demeurés non résolus. La grande majorité de la population qui gagne moins d'un dollar par jour, spécialement dans les zones rurales, ne bénéficie toujours d'aucun accès au secteur financier classique. Sur le plan mondial, le secteur de la micro finance a connu une croissance régulière jusqu'à atteindre 25 milliards de dollars en 2007, uniquement pour l'encours total des microcrédits consentis à la clientèle. Selon certains spécialistes du secteur, nonobstant l'importance relative des sommes en jeu, il en faudrait au moins dix fois plus pour fournir aux populations pauvres les financements dont elles ont besoin pour réaliser leurs projets.

A cause de ces difficultés, lorsque les pauvres sont amenés à emprunter, ils doivent souvent faire appel à leur famille ou à des prêteurs locaux qui pratiquent des taux d'intérêt très élevés. Une synthèse de 28 études portant sur les taux d'intérêt des crédits informels distribués dans 14 pays

d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique conclut que 76% de ces taux sont supérieurs à 10% par mois. Pis, parmi ceux-ci, 22% dépassent les 100% par mois. Ces prêteurs pratiquent, généralement pour les plus pauvres, des taux d'intérêt plus élevés que pour les moins pauvres⁴. Alors que ces prêteurs sont souvent stigmatisés et traités d'usuriers, leurs services sont accessibles, rapides et très flexibles lorsque les emprunteurs doivent faire face à des engagements courts. Ainsi, il s'est avéré irréaliste de tenter de les éliminer du circuit de la distribution du crédit, même dans des contextes où les institutions de micro finance étaient très actives.

Dans les années 1970 a émergé une micro finance moderne qui recherchait des solutions en priorité dans le secteur privé. Il y eut un long débat portant sur le compromis délicat entre d'une part la « proximité » c'est-à-dire la capacité des institutions de micro finance à atteindre réellement les plus pauvres et les plus exclus et, d'autre part la « viabilité », c'est-à-dire la capacité de ceux-ci à couvrir de façon autonome leurs coûts opérationnels, et si possible, les coûts nécessités par l'élargissement de leur clientèle.

Deux approches stratégiques, radicalement opposées, se sont durablement affrontées sur ce terrain de la micro finance. Il s'agit de celle inspirée par le modèle bolivien de la *BancoSol* qui s'inscrit dans une logique de recherche du profit, certes minimaliste, en face de celle de la *Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC)* au Bangladesh qui exclut la notion de profit. Ce débat entre ces deux orientations ne touche pas seulement chacune des institutions de micro finance, mais également les gouvernements engagés dans le développement de systèmes de micro finance au niveau national.

Une étude de 2004 a recensé les *institutions financières alternatives* dans le monde en développement. On y dénombre 665 millions de comptes clients répartis dans 3000 institutions qui proposent leurs services à des populations plus pauvres que celles desservies par les banques commerciales. En réalité, seuls 120 millions de ces comptes sont gérés par des IMF. Parmi les autres, 318 millions sont gérés par des caisses d'épargne, intégrées aux services postaux, 172 millions par des institutions bancaires étatiques orientées vers l'agriculture ou le développement et 35 millions par des coopératives financières ou des coopératives de crédit. Les 20 millions de comptes restants sont gérés par des banques rurales.

Il ressort de cette étude que c'est en Inde que l'on retrouve la plus grande concentration avec 188 millions de comptes représentant 28% de la population totale. L'Amérique Latine et les Caraïbes sont particulièrement mal desservies avec seulement 14 millions de comptes correspondant à 2% de la population. L'Afrique, dans ce panorama, affiche quelque 27 millions de comptes correspondant à 4% de la population. En considération du type de services fournis, les comptes d'épargne représentent quatre fois le nombre de crédits octroyés.

A l'heure actuelle, on ne dispose pas d'études indiquant la répartition des institutions de micro finance informelles comme les tontines ou les associations informelles de même nature qui assistent les certaines populations pauvres à faire face aux dépenses comme les mariages, les funérailles et les maladies.

Dans les économies développées, la concurrence au sein du secteur financier classique, combinée à la diversité des institutions financières, assure l'accès aux services financiers à la grande majorité de la

population. Toutefois, l'extension récente de poches de pauvreté dans ces pays, en lien avec la persistance de la crise économique mondiale, justifie l'apparition d'une certaine forme de micro finance.

En France par exemple, la micro finance fait partie des moyens de lutte contre l'exclusion bancaire et sociale. Le microcrédit, en particulier, y est présent sous deux formes :

- ✓ *Le microcrédit personnel accompagné*, est un prêt d'un montant généralement inférieur à 3 000 € accordé à un taux d'intérêt faible (3,5% en moyenne), dont l'objectif consiste à financer des petits projets (voiture, permis, équipement...) portés par des personnes dont les ressources ne leur permettent pas de prétendre à un crédit à la consommation. Le microcrédit personnel, appelé aussi microcrédit social, se distingue du don car même si son obtention dépend de la situation sociale de l'emprunteur (chômage, contrat précaire...), il s'agit d'un prêt qui doit être remboursé. En cela, l'emprunteur est responsabilisé et revalorisé : c'est une relation de confiance et surtout d'autonomie qui s'instaure. Une fois le microcrédit remboursé, l'emprunteur est considéré ne plus rien devoir à la société.
- ✓ *Le microcrédit professionnel* est un prêt d'un montant généralement inférieur à 25 000 € destiné à des personnes désirant créer ou reprendre une entreprise mais dont les ressources sont insuffisantes pour pouvoir prétendre à un prêt classique. Pour en bénéficier, l'emprunteur doit être accompagné par un réseau d'accompagnement spécialisé et compétent comme par exemple : *France Active*, les *Boutiques de Gestion* ou encore la *Fondation de la deuxième chance*. Ces réseaux accompagnent le promoteur dans l'élaboration de son projet, l'instruction de sa demande de financement et le développement de son activité. Le coordonnateur principal de l'ensemble de ces réseaux d'appui est l'Association pour le développement de l'initiative économique (ADIE).

4.2. *La réalité de la micro finance au Sénégal*

- **Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la micro-finance**

Au Sénégal, le cadre dans lequel s'exerce l'activité des institutions de micro finance (IMF) est organisé autour des structures et dispositions suivantes :

- La loi n° 2008-47 du 03 septembre 2008 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Sénégal ;
- Le décret n° 2008-1366 du 28 novembre 2008 portant application de la loi relative à la réglementation des systèmes financiers décentralisés au Sénégal ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que le Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro finance, en charge de la tutelle administrative ;
- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CB/UMOA), en charge de la tutelle prudentielle ;
- La Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS/SFD) et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers

Décentralisés (AP/SFD), en tant que structures d'appui.

Les principaux objectifs poursuivis par les autorités de tutelle, à travers la loi, le décret et les instructions de la BCEAO, concernent :

- la protection des déposants,
- la sécurité des opérations,
- la recherche d'autonomie financière des IMF,
- l'intégration de la finance informelle dans le cadre légal.

Le cadre juridique s'adresse à l'ensemble des IMF. L'obtention de l'agrément leur confère en effet la personnalité morale en contrepartie duquel elles sont tenues de communiquer un ensemble d'informations et de se soumettre au contrôle ainsi qu'aux règles prudentielles des autorités.

Les instructions de la BCEAO définissent les normes requises pour l'établissement des états financiers et des ratios prudentiels à l'attention des IMF exerçant dans les Etats de l'UMOA.

Ces instructions sont accompagnées d'un modèle (document type) de règlement intérieur qui encadre la rédaction, par chaque IMF, du sien propre.

Afin de faciliter l'utilisation par les intervenants du règlement intérieur tout en respectant l'autonomie des institutions, certains articles du règlement intérieur sont rédigés de façon à ce que les membres de l'institution n'aient qu'à compléter le texte proposé.

Toutefois, il va de soi qu'aucune des dispositions du règlement intérieur ne peut aller à l'encontre des dispositions de la loi et de son décret d'application.

- **La mesure des performances financières et sociales des institutions de micro finance au Sénégal**

Sur la base des statistiques disponibles et qui remontent au dernier recensement dans le secteur, on dénombrait à fin décembre 2005, quelque 833 institutions de micro finance reconnues par le Ministère de l'Economie et des Finances.

D'autres formes traditionnelles d'intermédiation financière telles que les «tontines» restent très actives au Sénégal. Des systèmes plus élaborés comme ceux du secteur de la pêche artisanale ou ceux regroupant les membres d'une même famille, classe d'âge ou confrérie représentent, dans leur ensemble, un véritable système de sécurité sociale au Sénégal.

On observe que depuis 1999, le secteur de la micro finance est en pleine expansion, principalement sous l'effet de l'accroissement important des groupements d'épargne et de crédit. Cette expansion

cache cependant de grandes disparités régionales.

En effet, au 31 décembre 2005, la région de Thiès (23,17%) enregistrait le plus grand nombre d'institutions de micro finance (IMF). Elle est suivie de la région de Dakar avec 19,21% des IMF. A l'inverse, les IMF sont peu présentes dans les régions de Matam (1,08%), Tambacounda (5,04%), Kolda (5,04%), Diourbel (5,60%), Fatick (6,36%) et Ziguinchor (6,36%).

Entre 2002 et 2005, les principales tendances enregistrées ont été les suivantes :

principaux indicateurs	2002	2003	2004	2005
Nombre d'institutions	280	275	717	833
Nombre de membres / clients	369.743	446.023	546.959	686.219
Nombre de bénéficiaires	498.543	638.955	817.862	1.062.000
Epargne collectée (milliards de F CFA)	28,10	36,53	49,28	62,17
Volume de crédit accordé (milliards de F CFA)	43,5	71,17	85	92
Employés	1.630	1.771	3.200	4.000

Ainsi, au **31 décembre 2005**, les performances financières sont les suivantes :

- 686 219 membres/clients
- 62 milliards F CFA de volume d'épargne
- 92 milliards F CFA de crédit octroyés
- Portefeuille à risque à 90 jours de 2,46%

Cette évolution globalement favorable s'est maintenue durant la première moitié de l'année 2006.

Ainsi au **30 juin 2006**, les IMF du Sénégal comptaient :

- Plus de 750 000 membres
- Plus de 71 milliards F CFA d'encours d'épargne
- Plus de 82 milliards F CFA d'encours de crédit
- Portefeuille à risque à 90 jours de 3,45%

Par ailleurs, un référentiel comptable spécifique aux IMF a été élaboré avec l'assistance de la

BCEAO et est entré en vigueur à la suite de plusieurs séminaires de formation.

De nouveaux textes (voir paragraphe précédent) régissant le secteur sont entrés en vigueur. Les principales innovations introduites portent sur :

- l'extension de la nouvelle loi à l'ensemble des IMF ;
- l'élargissement du champ d'application de la loi aux sociétés et aux associations ;
- l'adoption d'une seule forme d'autorisation avec un régime unique d'agrément ;
- l'intervention de la BCEAO dans l'instruction des dossiers d'agrément avec avis conforme ;
- le placement des institutions ayant un total bilan d'un certain niveau, sous le contrôle direct de la BCEAO ;
- l'obligation d'adhésion des IMF à l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (AP/SFD).

Au total, il convient de noter que le principal défi à relever pour le secteur de la micro finance est sa professionnalisation. Cela passe par le renforcement des capacités pour doter les IMF de personnels bien formés et mieux outillés pour soutenir et renforcer la croissance actuelle. Cela implique aussi l'acquisition de ressources financières longues et stables qui permettront un fort ancrage du secteur de la micro finance dans le système financier national.

Bibliographie sommaire et indicative

1. Hernando de Soto, *L'autre sentier*, 1994, La découverte, édition anglaise *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World*. Harper & Row Publishers, New York, 1989.
2. Marguerite Robinson, *The Microfinance Revolution: Sustainable Finance for the Poor World Bank*, Washington, 2001.
3. Sébastien Boyé, Jérémy Hajdenberg, Christine Poursat, *Le guide de la microfinance*, Eyrolles, 2006.
4. Brigit Helms, *Building Inclusive Financial Systems*, The World Bank, Washington, 2006.
5. Khandker, Shahidur R. *Fighting Poverty with Microcredit*, Bangladesh edition, The University Press Ltd, Dhaka, 1999.
6. Graham A.N. Wright and Leonard Mutesasira. *The relative risks to the savings of poor people*, Micro-Save Africa, January, 2001.
7. Robert Peck Christen, Richard Rosenberg & Veena Jayadeva. *Financial institutions with a double-bottom line: implications for the future of microfinance*. CGAP Occasional Paper, July, 2004.
